Délibération 2021-110

11a - COMPTE DE GESTION 2020 VILLE DE CHAUNY dressé par Madame BRIQUET, Comptable Public

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LIEVIN, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 27

Absents ayant donné mandat de procuration : 5

Absente: 1 Votants: 32

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2021

Présidence: M. LIEVIN, Maire.

Membres présents: M. LAPERSONNE, Mme GUFFROY, M. TELATYNSKI, Mme AGATI, M. VALLERAND, Mme Catherine LEFEVRE, M. LIRUSSI, Mme GREHAN, MM. IGNASZAK, HEREDIA, Mmes LACAILLE, LETRILLARD, Monique LEFEVRE, M. RENAUX, Mme LEDOUX, M. FERGUEN, Mmes MEURET, ISSAAD, PIRAUX, M. WATIER, Mme GOSSET, M. DELFORGE, M. CHAFI, Mme FIAN, MM. BEAURAIN, GANTOIS.

<u>Mandat(s) de procuration</u>: M. EL BAIED à M. LAPERSONNE; Mme CAURE à M. VALLERAND; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE; M. RATEL à M. TELATYNSKI.

Absente: Mme OCTOBON

Secrétaire de séance : Mme MEURET

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé par Madame BRIQUET, Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,

Chauny, le 2/7/22/

CPar délégation du Maire,

Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme, Affiché le 6 juillet 2021

ZLe Maire,

Émmanuel LIEVIN.